

~~MC~~

da

ca

N o t e

concernant le groupe ad hoc chargé de faire rapport au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la "Rationalisation des institutions européennes autres que celles des Six."

A la dernière réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en décembre 1958, M. Pierre Wigny, Ministre belge des affaires étrangères, appela l'attention de ses collègues sur la situation qui résulte pour les Ministres des affaires étrangères et pour les Parlementaires de la multiplicité des organisations européennes autres que celles des Six et du chevauchement de leurs activités. Ses vues furent approuvées et consignées par la suite dans un Aide-Mémoire présenté par le Gouvernement belge et intitulé "Rationalisation des institutions européennes autres que celles des Six".

En résumé très sommaire, cet Aide-Mémoire (de 13 pages), après avoir fait allusion à la prolifération des institutions européennes (trois communautés des Six, Union de l'Europe Occidentale [UEO], Conseil de l'Europe, OEEC, OTAN), aux redites dangereuses voire aux contradictions qui portent atteinte à l'action des institutions et à "la paralysie progressive des organes", esquisse quelques principes qui doivent régir la rationalisation des institutions; celui d'entre eux qui constate que la rationalisation "exige un élargissement du contrôle parlementaire, postulé par la philosophie du monde occidental" concerne particulièrement la Suisse qui, de toutes les organisations européennes, n'appartient qu'à l'OEEC. Or, l'Aide-Mémoire voudrait doter l'OEEC d'un "contrôle démocratique" - qui y est inconnu jusqu'à présent - en proposant que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe soit invitée à tenir en marge de ses sessions, à partir de celle d'octobre 1959, des réunions spéciales ad hoc où elle fonctionnerait comme Conférence



parlementaire officieuse de l'OECE. Des observateurs suisses et portugais (éventuellement américains et canadiens) pourraient y prendre part avec voix consultative.

L'Aide-Mémoire ne prévoit aucune fusion des assemblées, mais préconise l'introduction d'une certaine homogénéité en proposant que les diverses assemblées soient composées des mêmes parlementaires. La répartition des tâches entre les assemblées devrait être faite de façon à éviter les doubles emplois. Les organes exécutifs des organisations seraient maintenus dans leur forme statutaire. L'homogénéité entre le Conseil de l'OECE et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe serait assurée en les "juxtaposant"; ils se réuniraient en session jointe, et les représentants de la Suisse et du Portugal (ainsi que ceux du Canada et des Etats-Unis) auraient la faculté d'assister avec voix consultative aux délibérations des questions rentrant dans la compétence du Conseil de l'Europe. L'activité des secrétariats généraux se spécialiserait en tenant compte de la répartition des tâches entre les exécutifs des diverses organisations.

A la fin de l'Aide-Mémoire, "des perspectives à long terme" sont esquissées. Il y est dit qu'il faudra mettre fin, un jour, au foisonnement des institutions et regrouper dans un nombre limité d'organisations plus simples la collaboration régionale entre Etats. C'est un travail de très longue haleine dont les chances de succès sont actuellement modestes. Il faudra laisser évoluer pendant un certain temps les organisations telles qu'elles apparaîtront après la réalisation d'un programme de réorganisation provisoire. Quant au Conseil de l'Europe et à l'OECE, en particulier, il pourrait devenir opportun, à un certain stade, pour le Canada, les Etats-Unis, le Portugal et la Suisse, de s'associer au Conseil de l'Europe et la voie ainsi ouverte pourrait, en cas de réussite, aboutir naturellement à la conséquence ultime et logique: la fusion. (Il n'est pas dit dans le document si cette fusion devra comprendre tou-

- 3 -

tes les institutions européennes, donc aussi l'OTAN et l'UEO).

En guise de conclusion plus concrète, l'Aide-Mémoire préconise la convocation d'un groupe ad hoc, chargé d'établir un rapport qui devra être présenté au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans le courant du mois d'avril. Ce groupe comprendrait d'abord les délégués de chaque gouvernement membre du Conseil de l'Europe et, en plus, les secrétaires généraux de l'OTAN, du Conseil de l'Europe, de l'OECE et de l'UEO (ou leurs représentants). Enfin, "pour assurer pleinement le caractère représentatif du groupe", il est prévu d'inviter des observateurs des Gouvernements du Canada, des Etats-Unis, du Portugal et de la Suisse; ceux-ci seraient invités à assister aux travaux avec voix consultative.

Le 2 mars 1959, cette proposition fut acceptée à l'unanimité par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, avec la modification suivante: il fut décidé que la Suisse et le Portugal auraient le choix de déléguer des représentants de plein droit ou des observateurs.

L'invitation formelle nous fut adressée le 9 mars par le Ministre des affaires étrangères britannique en sa qualité de Président du Comité des Ministres de Strasbourg. D'autre part, le représentant permanent belge dans cette ville, accompagné de l'Ambassadeur de Belgique en Suisse, nous avait entretenus de l'affaire le 25 février et une note nous fut remise dans laquelle l'Ambassade de Belgique nous fit savoir que le Ministre belge des affaires étrangères attachait un grand prix à obtenir l'accord du Conseil fédéral sur la procédure préconisée dans l'Aide-Mémoire mentionné ci-dessus et à voir un délégué suisse siéger au Comité ad hoc.

- 4 -

La question de savoir si nous devions assister à la réunion n'était certes pas facile à résoudre. Les objections peuvent se résumer comme suit:

- 1) La proposition Wigny est partie de la constatation que les ministres membres des divers Conseils étaient parfois appelés à siéger le même jour dans des organisations différentes. Or, cet inconvénient ne s'applique pas à la Suisse.
- 2) L'Aide-Mémoire Wigny ne se limite pas à la rationalisation des rapports OECE - Conseil de l'Europe, seule question qui pourrait éventuellement nous intéresser. Il concerne également l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale. Il est vrai que les questions touchant ces deux organisations ne doivent être traitées qu'accessoirement; mais, comme l'a relevé notre délégué auprès de l'OECE, il n'en reste pas moins qu'il pourrait être embarrassant d'être mêlé à des discussions de cette nature entre tous les Etats de l'Alliance atlantique. Il était à craindre, en particulier, que la réunion du groupe ad hoc ne fasse l'objet d'une publicité indiscrete et que des esprits mal renseignés ou mal intentionnés n'en déduisent que nous aurions coopéré à des efforts tendant à rendre plus efficace la coopération entre les organisations européennes y compris celles de nature militaire (OTAN, UEO).
- 3) Il est, du reste, permis de se demander si le moment est bien choisi pour envisager une réorganisation des institutions européennes alors que tout est en évolution dans ce domaine: l'OECE passe en effet une période difficile et le problème devrait plutôt être examiné lorsque une association multilatérale des pays qui n'appartiennent pas au marché commun aura été réalisée.

Malgré ces réserves, le Département politique a tout

de même estimé qu'une participation de la Suisse aux travaux du Comité ad hoc était justifiée, cette attitude étant motivée principalement par la considération qu'en notre absence des décisions pourraient être prises à Paris sans que nous puissions exercer notre influence sur elles. Le représentant suisse trouverait en effet à Paris un for où il pourrait expliquer les réserves que nous inspire le plan de rationalisation, notamment en ce qui concerne notre politique de neutralité.

Pour ces raisons, le Professeur Bindschedler, spécialiste des questions de neutralité et de réorganisation politique de l'Europe, a été délégué à la réunion de Paris, non pas cependant comme représentant de plein droit mais en qualité d'observateur avec voix consultative. Il nous fera rapport sur les résultats de la réunion.